

Bruxelles, le 23 mai 2024  
(OR. en)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2024/0116(NLE)

---

---

10304/24  
ADD 1

AVIATION 86  
ICAO 16  
RELEX 703

## PROPOSITION

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,<br>Madame Martine DEPREZ, directrice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Destinataire: | Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de<br>l'Union européenne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| N° doc. Cion: | COM(2024) 211 final - ANNEXE - PARTIE 1/2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Objet:        | ANNEXE<br>de la<br>proposition de décision du Conseil<br>relative à la position à prendre par l'Union européenne au sein du<br>comité mixte UE-OACI, concernant la décision d'adopter une<br>"annexe IV relative au renforcement des capacités, à l'assistance<br>technique et à l'appui à la mise en œuvre" du protocole de coopération<br>entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile<br>internationale fournissant un cadre de coopération renforcée<br>- Décision du comité mixte UE-OACI |

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2024) 211 final - ANNEXE - PARTIE 1/2.

---

p.j.: COM(2024) 211 final - ANNEXE - PARTIE 1/2



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23.5.2024  
COM(2024) 211 final

ANNEX – PART 1/2

## **ANNEXE**

**de la**

**proposition de décision du Conseil**

**relative à la position à prendre par l'Union européenne au sein du comité mixte UE-OACI, concernant la décision d'adopter une «annexe IV relative au renforcement des capacités, à l'assistance technique et à l'appui à la mise en œuvre» du protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale fournissant un cadre de coopération renforcée**

## ANNEXE

Décision du comité mixte UE-OACI

du .....

portant adoption d'une annexe IV relative au renforcement des capacités, à l'assistance technique et à l'appui à la mise en œuvre du protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale fournissant un cadre de coopération renforcée

LE COMITÉ MIXTE UE-OACI,

vu le protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale fournissant un cadre de coopération renforcée (ci-après le «protocole de coopération»), qui est entré en vigueur le 29 mars 2012, et notamment son point 7.3, c),

considérant qu'il convient d'ajouter au protocole de coopération une annexe relative au renforcement des capacités, à l'assistance technique et à l'appui à la mise en œuvre dans les domaines relevant dudit protocole de coopération,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

### *Article premier*

L'annexe de la présente décision est adoptée et fait partie intégrante du protocole de coopération.

### *Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

*Pour le comité mixte UE-OACI Les présidents*

*Pour l'Union européenne  
internationale*

*Pour l'Organisation de l'aviation civile*